



Mairie de **TALLENDE**

7 rue de la Mairie

63450 TALLENDE

☎ : 04.73.39.78.78

☎ : 04.73.39.78.79

Messagerie : [mairie.tallende@wanadoo.fr](mailto:mairie.tallende@wanadoo.fr)

## **COMMUNE DE TALLENDE**

### **CANTINE, GARDERIE et PISCINE**

### **SCOLAIRE**

#### **FACTURES ET PAIEMENTS**

Mesdames, messieurs,

Désormais, les paiements se font directement auprès de la Trésorerie de Saint-Amant-Tallende, à réception de l'avis des sommes à payer. **Plus aucun paiement n'est accepté à la mairie de Tallende.**

Afin de simplifier vos démarches, nous vous proposons de régler ces factures par prélèvement automatique, sur votre compte bancaire ou postal.

Le prélèvement automatique est en effet, un moyen de paiement :

**SÛR** : vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent !

**SIMPLE** : vos factures vous sont adressées par la trésorerie ; vous connaîtrez à l'avance, la date et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

**SOUPLE** : vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale... un simple coup de fil à la mairie pour avertir mes services et leur transmettre votre nouveau RIB par courrier !

Vous souhaitez renoncer à votre contrat, informez-en les services de la commune de Tallende, par simple lettre 8 jours avant la prochaine échéance.

Vous pourrez toujours continuer à régler par chèque ou numéraire, auprès du Trésor Public.

#### **COMMENT FAIRE ?**

Si vous optez pour ce règlement, vous devez remplir le document joint et le remettre, à la mairie de Tallende, qui prendra en compte votre demande pour la facturation.